

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N° 75-83 du 7 Avril 1975
portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et le décret n° 75-26 du 29 Janvier 1975 qui l'a
modifié ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vice rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

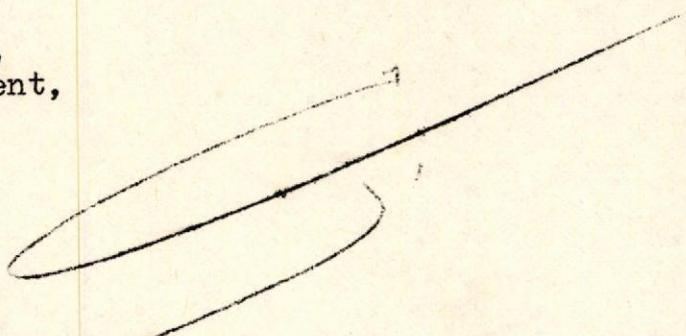
DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Lundi 7 Avril 1975, le Capitaine DJIBRIL
Moriba, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, assure
l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, pendant l'absence du Capi-
taine Vincent GUEZODJE.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 7 Avril 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - CNR 4 -
SGG 4 - Ministères 14 - IAA-DB-DGP-
DGF-Gde.Chanc. 5 - SPD-DGP-DGAJL-INSAB 6 -
CNI 2 - IGF 2 - JORD 1.-